

ARRETE DU MAIRE N° 50/2023**Portant réglementation temporaire de la circulation et stationnement
sur la RD8bis1 rue de Brunstatt**

Le Maire de la Commune de BRUEBACH,

VU les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R.411-1 et suivants du Code de la Route relatifs aux pouvoirs des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière ;

VU les articles R.411-25 à R.411-28 et R.417-13 suivants du même Code concernant notamment le stationnement ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant le Livre I huitième partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la séquence de tournage du long métrage MALs sur la RD8bis1 rue de Brunstatt par le réalisateur David Moreau pour la maison de production Mulhousienne Territory Film ;

CONSIDERANT que l'organisation d'un tournage cinématographique rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : Du vendredi 28 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus, de 21h15 à 21h45 chaque jour, la circulation et le stationnement seront interdits sur la RD8bis1 entre les n°22 et 36 rue de Brunstatt sauf pour les véhicules techniques servants à la réalisation du tournage.

La zone de tournage sera balisée de nuit afin d'être visible par les usagers.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires, mis en place par l'organisateur, devront permettre l'application de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach/Morschwiller-le-Bas,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes de Sultz,
- Monsieur le Directeur, Service Routier de Mulhouse 68190 Ensisheim,
- SDIS : Groupement de la Coordination des Unités Opérationnelles,
- Monsieur le Directeur de production Pierre-Alexandre LEONARD 106 rue Vieille du Temple 75003 PARIS.

Bruebach, le 25 juillet 2023

Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

